



MELLE, le 23 Juin 2016

PREFECTURE
A l'attention de Monsieur le Préfet
4 rue Duguesclin
BP 522
79 000 NIORT CEDEX 9

Dossier suivi par : Julie SURGET, chef de service du Pôle Environnement
☎05.49.27.56.79. ✉ julie.surget@ccmellois.fr

Objet : Demande d'enregistrement au titre des ICPE

Monsieur le Préfet,

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la Communauté de Communes du Mellois, pour son Installation de Stockage de Déchets Inertes implantée sur la commune de Saint-Martin-lès-Melle, au lieu-dit La Négrerie.

Vous trouverez l'ensemble des pièces réglementaires mentionnées dans le livre V du Code de l'Environnement.

Afin de faciliter la lecture et rendre la reprographie plus aisée, nous avons l'honneur de solliciter de votre part la possibilité d'utiliser pour la représentation de l'installation le format 1/500.

Nous vous remercions de bien vouloir mettre en œuvre la procédure d'enregistrement au titre des installations classées.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le Président,

Bertrand DEVINEAU



RESUME DU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Le site d'étude est situé au lieu-dit La Négrerie, sur la commune de Saint-Martin-lès-Melle, dans le département des Deux-Sèvres. La Communauté de Communes du Mellois y exploite une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), dont l'autorisation d'exploitation prend fin au 31 décembre 2016.

Compte tenu :

- de la volonté du maître d'ouvrage de prolonger l'exploitation du site au-delà du 31 décembre 2016, jusqu'à son comblement ;
- de la nécessité de combler une partie du site non actuellement comblée ;
- du changement de réglementation intervenu en 2014, soumettant les ISDI à la nomenclature et la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;

la présentation d'un dossier d'enregistrement du site au titre des ICPE, pour la rubrique 2760 (Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 - Installations de stockage de déchets inertes) est nécessaire.

L'objectif de la présente étude est de déterminer l'impact sur l'environnement de l'installation de stockage de déchets inertes de la CdC du Mellois, et de présenter le plan d'exploitation à venir de l'ISDI.

Le présent dossier de demande d'enregistrement porte sur l'organisation et le fonctionnement de cette installation, pour le respect de l'environnement et la lutte contre les dangers.

Il présente les moyens mis en œuvre par la Communauté de Communes du Mellois pour le respect de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre la rubriques 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, applicable à l'installation.

Jun 2016	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Dossier de demande d'enregistrement - Résumé	- 1/5-
JM Blais Environnement©	Communauté de Communes du Mellois ISDI de St-Martin-lès-Melle	

I. Situation générale et position administrative

	Site d'étude	Exploitant
Nom	ISDI de Saint-Martin-lès-Melle	Communauté de Communes du Mellois
Forme juridique	-	EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)
Propriétaires des terrains	Communauté de Commune du Mellois	-
Adresse	La Négrerie 79 500 SAINT-MARTIN-LÈS-MELLE.	32, route de Beausoleil 79 500 MELLE
Téléphone	-	05 49 27 19 15
Fax	-	05 49 27 92 92
Adresse courriel	-	cccmelle@wanadoo.fr
Numéro SIRET	-	200 042 323 00036
Code APE	-	3811Z
Capital	Sans objet	Sans objet
Date de création	19 novembre 2009 (autorisation) utilisation du site depuis 2000	1 ^{er} janvier 2014
Nombre de personnes qui travaillent sur le site	1 agent qui se rend sur place en cas de besoin, 1 agent pour le suivi administratif et 1 agent à la comptabilité	
Directeur du site d'étude	Sans objet. Exploitation du site en régie directe par les services de la Communauté de Communes	
Signataire de la demande (nom et qualité)	M. Bertrand DEVINEAU, Président de la CdC	

Tableau 1 : Situation administrative

II. Description du site

La figure suivante présente une vue aérienne du site et de son environnement proche :

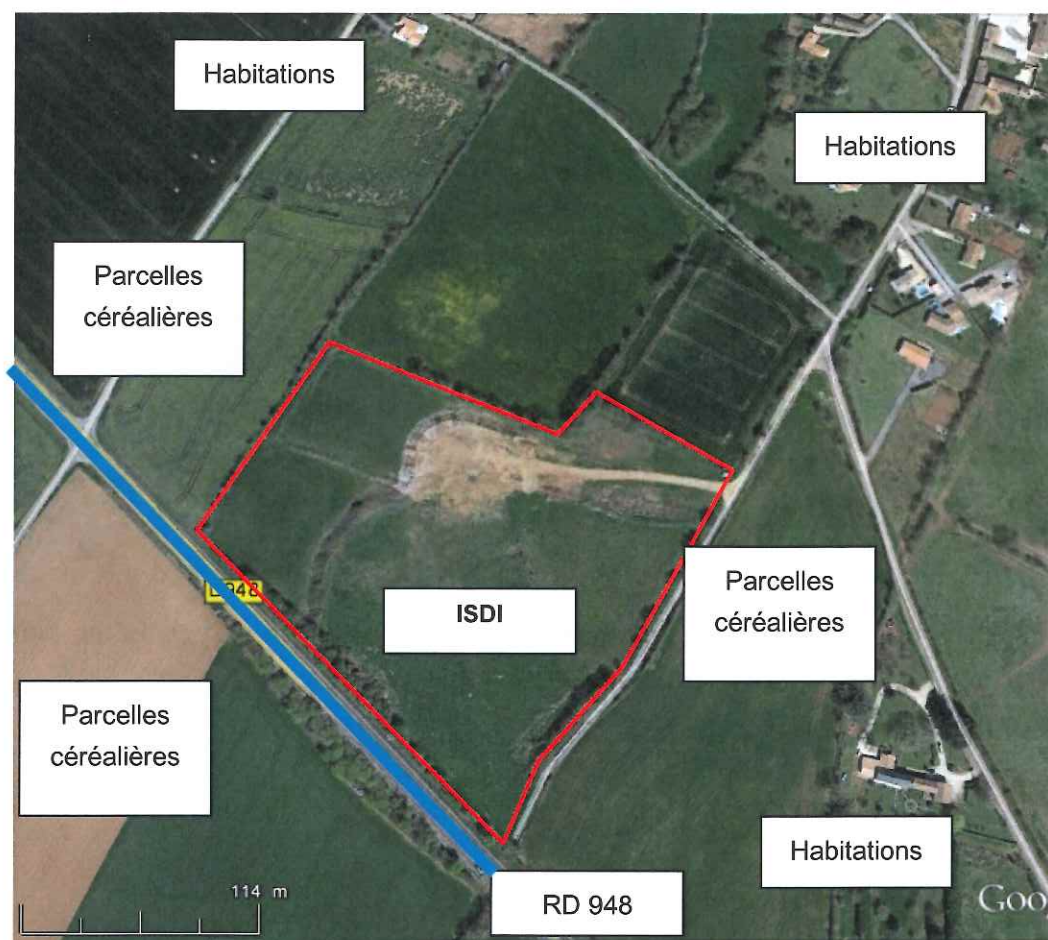


Figure 1 : Implantation du site et environnement proche (vue aérienne)

III. Activités réalisées sur le site

Les activités qui seront exercées sur l'ISDI sont les suivantes :

Activité	Commentaires	
Stockage de déchets inertes	Déchets acceptés	<ul style="list-style-type: none">- Déchets de démolition apportés principalement par des entreprises de bâtiment et travaux publics ;- Autres déchets inertes liés à la mise en œuvre de matériaux de constructions ou de matériaux inertes.
	Quantité	Environ 1 200 mètres cubes enfouis par an (1 150 mètres cubes en 2015, soit 1 600 tonnes par an)

Tableau 2 : Activités de l'ISDI sur le site d'étude

IV. Exploitation du site

Le site est un fond de vallée sèche, dont la topographie présentait à l'origine un point bas, nettement inférieur au niveau de la route qui la longe au Sud-Ouest (RD 948, ancienne nationale 148), et qui est sise sur un important talus.

Le site est exploité depuis 2000.

IV.1. Mode d'exploitation

Thème	Commentaire
Réglementation	<p>L'article 22 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 indique que l'organisation du stockage des déchets doit remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- elle assure la stabilité de la masse des déchets, en particulier évite les glissements ;- elle est réalisée de manière à combler les parties en hauteur avant d'étendre la zone de stockage pour limiter, en cours d'exploitation, la superficie soumise aux intempéries ;- elle doit permettre un réaménagement progressif et coordonné du site selon un phasage proposé par l'exploitant et repris dans le dossier d'enregistrement.
Plan	Le site sera exploité suivant le plan d'exploitation joint au présent dossier.

Tableau 3 : Mode d'exploitation de l'ISDI

IV.2. Plan d'exploitation

Un plan d'exploitation de l'ISDI par phases, avec les cotes altimétriques maximales admissibles de remblaiement, et l'emprise maximale de remblaiement, est joint en annexe 4 du dossier.

Dans la mesure du possible, les stockages devront être limités à une distance de 10 m par rapport aux limites de propriété, comme préconisé à l'article 6 de l'arrêté du 12/12/2014.

La zone de remblaiement maintiendra également le fossé existant la séparant de la RD 948, et laissera aisément accessible le piézomètre, tout en garantissant la stabilité du talus.

Le plan d'exploitation par phase est prévu de telle manière à impacter le moins possible les zones déjà remblayées, déjà colonisées par la végétation, et sur lesquelles une couche de terre végétale, s'est déjà formée.

IV.3. Durée d'exploitation et quantité de déchets déposés

Thème	Commentaire
Quantité maximale annuelle de déchets stockés	1 200 m ³ <i>En 2015 le registre répertoriant les déchets apportés par les producteurs de déchets inertes mentionne 942 mètres cubes apportés. La CdC enfouit également 4 mètres cubes par semaine (soit 208 mètres cubes par an), en provenance des bennes ou casiers gravats des déchèteries communautaires, gérées en régie. Cela représente donc un total annuel de 1 150 mètres cubes.</i>
Quantité de stockage disponible estimée	20 500 m ³
Durée d'exploitation	17 ans sur la base d'une quantité annuelle apportée de 1 200 m ³ .

Tableau 4 : Durée d'exploitation de l'ISDI et quantité de déchets déposés

I. CARTOGRAPHIES

I.1. Cartographies générales et vue aérienne

Une carte à l'échelle 1/25 000 est jointe à la page suivante

Type de carte	Commentaires
Carte de situation au 1/25 000 (cf. carte ci-après)	L'ISDI est implantée sur la commune de Saint-Martin-lès-Melle, au lieu-dit La Négrerie, dans le département des Deux-Sèvres. Le site se trouve en zone Nord de la commune, en bordure de la RD 948. L'implantation du terrain est matérialisée sur cette carte. Le site est centré sur le point de coordonnées Lambert (quadrillage zone II étendue) : X = 407,2 km ; Y = 2140,5 km ; Z = 125 m NGF (avant remblaiement).

Tableau 1 : Cartographies du site d'étude

La figure suivante présente une vue aérienne du site et de son environnement proche :

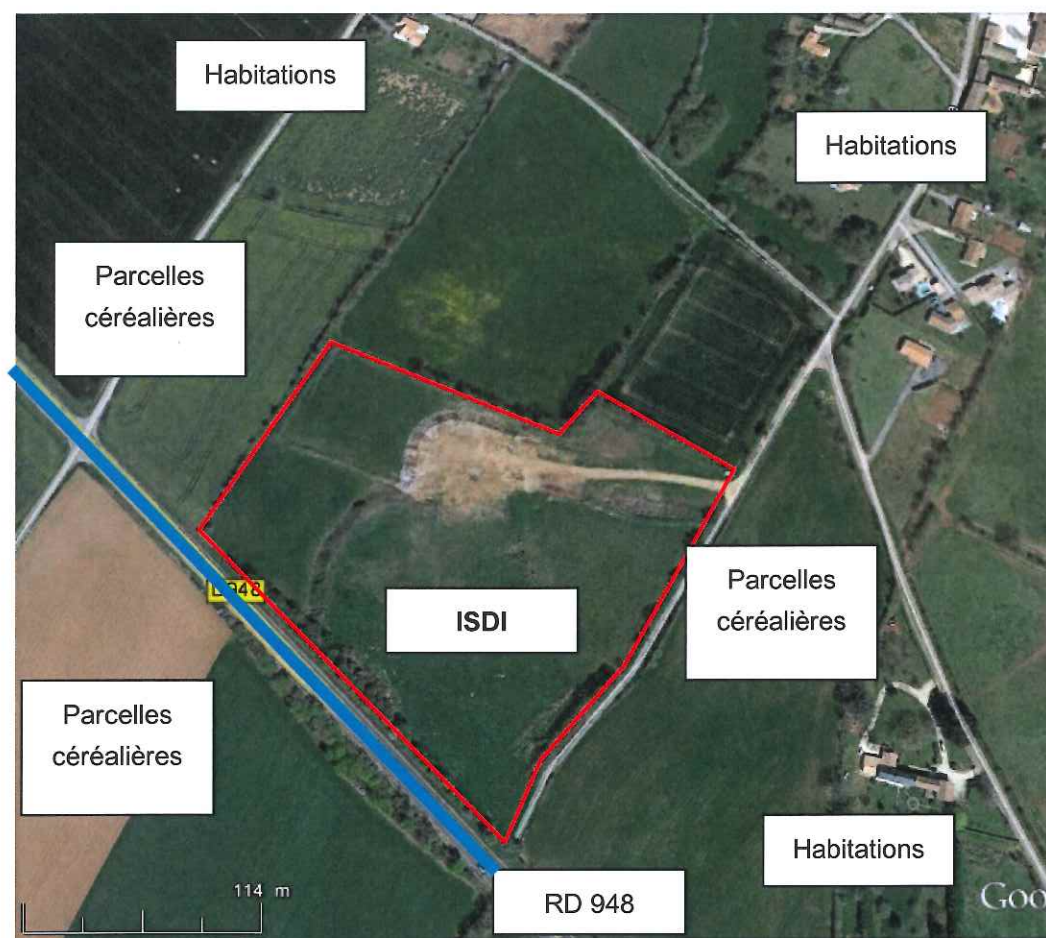
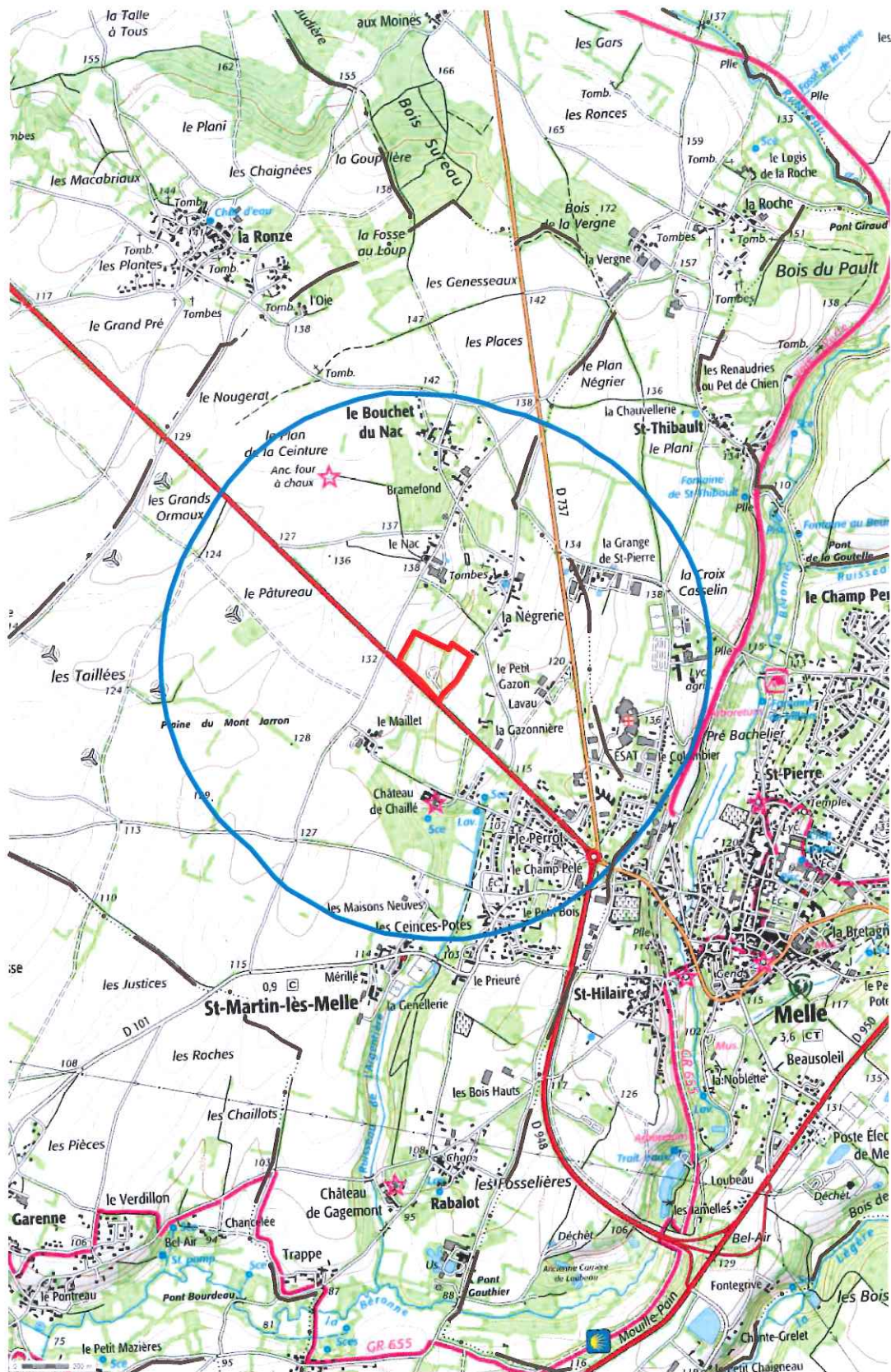


Figure 1 : Implantation du site et environnement proche (vue aérienne)



JM Blais Environnement
Juin 2016

ISDI St-Martin-lès-Melle
Dossier d'enregistrement

Plan 1/25 000
(source IGN)



Limites du site
Rayon de 1 km autour
du site (enquête publique)
Limites communales

I.2. Cartographie cadastrale parcellaire et autorisation des propriétaires

L'ensemble des parcelles concernées par le projet est propriété de la CdC du Pays Mellois. Le tableau suivant récapitule les parcelles concernées. L'exploitant étant propriétaire du terrain, il n'y a pas lieu d'établir une autorisation du propriétaire pour l'exploitation du site.

Section	N° parcelle	Site concerné	Surface (m ²)	Propriétaire	N° attestation
A	152	La Nègrerie (Les Vallées)	22 095	CdC du Mellois	Sans objet
A	334		3 172		
A	451		19 641		
TOTAL			44 908		

Tableau 2: Liste des parcelles et autorisation des propriétaires

Un extrait de plan cadastral au 1/2 500 est joint à la page suivante.